

REGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS PHOTO ORGANISER PAR LE PHOTO CLUB DE SAVENAY.

1. OBJET DU CONCOURS PHOTO

Le photo-club de Savenay organise un concours photo pour permettre à tous, enfant ou adulte, de donner sa vision de Savenay. Il s'agit de photographier soit un village / paysage ou quelque chose d'insolite à Savenay. Le but est de découvrir notre commune à travers l'œil du photographe amateur.

2. CATEGORIES

Le concours comprend quatre catégories de participants:

- Catégorie jeunesse (pour les enfants de moins de 18 ans) : photo noir et blanc
- Catégorie jeunesse (pour les enfants de moins de 18 ans) : photo couleur.
- Catégorie adulte (à partir de 18 ans) : photo noir et blanc
- Catégorie adulte (à partir de 18 ans) : photo couleur.

3. DUREE DU CONCOURS

Le concours aura lieu du 27 novembre 2021 au 28 février 2022, date limite de dépôt des dossiers.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous. La seule obligation est que les photos soient prises sur le territoire de la commune. Sont exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours ainsi que les membres du photo-club.

Chaque participant, qui devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée, ne peut présenter qu'une seule photo au concours.

Il devra envoyer la photo en noir et blanc, ou couleur, en format numérique compris entre 3 et 5 Mo minimum, par le site du photo-club de Savenay <http://www.photoclubsavenay.com> accompagné de ses nom, prénom, adresse mail et postale et numéro de téléphone, une phrase expliquant la photo et les date et lieu de prise de vue. Un accusé de réception comportant la date et le numéro d'enregistrement du dossier sera transmis à chaque participant par le photo-club de Savenay. Les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (modèle figurant en annexe 1 au présent règlement).

5. JURY DU CONCOURS et CRITERES DE SELECTION

Le jury du concours, sera constitué d'anciens membres du photo-club. Il pourra être modifié à tout moment selon les besoins de l'opération.

Le jury aura pour mission de sélectionner à huis clos, les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les critères de sélection seront : le respect du thème, la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue), la puissance d'évocation du cliché.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après la date de clôture des inscriptions, non réalisées sur le territoire de Savenay, portant une inscription, ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement. Le jury du concours se réserve le droit d'exclure les images qu'il juge inappropriées. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6. PRIX ET RECOMPENSES

Les participants seront invités par courriel à la remise des résultats.

Les 12 photos gagnantes seront exposées lors de l'exposition du mois de mai du photo-club de Savenay.

Le tirage des photos gagnantes seront offertes à leur propriétaire à la fin de l'exposition.

En cas de participation insuffisante à ce concours, celui-ci sera annulé.

Les résultats seront visibles sur le site internet du photo club de Savenay.

7. RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice du photo-club de Savenay, sur tous supports, sans limitation géographique.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. Le photo-club de Savenay décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées. Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (annexes 2 et 3). Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin ...) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), ou bien si la photo est prise depuis un espace public, l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire. Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. Le photo-club de Savenay décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés. Le photo-club de Savenay se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque le photo-club de Savenay fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale.

Il reconnaît que le photo-club de Savenay ne peut en aucun cas être obligé de publier la photo. Il accepte par ailleurs, dans le cas où le photo-club de Savenay utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits.

8. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet : <http://www.photoclubsavenay.com/>

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter le photo-club de Savenay par mail :

« photoclubsavenay@gmail.com ».